



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 14 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur le Ministres des Affaires étrangères et européennes, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de la Justice sur la radicalisation des femmes.

D'après la Deutsche Presse Agentur (dpa), de plus en plus de jeunes femmes seraient en train de se radicaliser en Allemagne. A la différence des garçons, la radicalisation religieuse des jeunes femmes se ferait en silence. La radicalisation s'observerait par ailleurs déjà chez des filles de 13 ans.

En France, dans le contexte d'un attentat récemment déjoué, le procureur de Paris a évoqué « un commando terroriste composé de jeunes femmes totalement réceptives à l'idéologie mortifère de Daech ». Dans une interview accordée au Monde, le procureur de Paris indique par ailleurs une accélération des dossiers de jeunes filles mineures, avec des profils très inquiétants, des personnalités très dures qui seraient parfois à l'origine de projets terroristes intellectuellement très aboutis.

Selon certains, des femmes prêtes à une action kamikaze resteraient un phénomène nouveau pour l'Etat islamique, alors qu'elles ont jusqu'à présent surtout servi comme vecteurs de transmission culturelle et religieuse via leurs enfants.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- En ce qui concerne la radicalisation de jeunes femmes, le gouvernement constate-t-il une évolution similaire à celle observée en Allemagne ?
- Quelle est la stratégie du gouvernement pour endiguer ce phénomène ?
- Le gouvernement a-t-il connaissance de jeunes femmes résidentes parties en Syrie sinon dans les pays limitrophes de la Syrie pour s'engager aux côtés de Daech ? Qu'en est-il des hommes ? Combien de ces personnes ont entretemps quitté ces territoires en direction de l'Europe ? Combien de ces personnes se trouvent actuellement au Luxembourg ?

- Alors qu'en France, cinquante-neuf femmes sont actuellement mises en examen dans des dossiers de filières jihadistes ou de projets d'attentats, Messieurs les Ministres peuvent-ils nous relater les chiffres luxembourgeois en la matière ? Qu'en est-il des hommes ?
- En Allemagne, on évoque la présence de 520 « Gefährder » islamistes, de même que de 360 personnes qualifiées de « relevant ». Une classification similaire existe-t-elle au Luxembourg ? Dans l'affirmative, combien de personnes sont actuellement fichées comme tel au Luxembourg ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Diane Adehm
Députée



Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
18 OCT. 2016

Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 18.10.16

Objet : Réponse coordonnée à la question parlementaire N° 2380 du 14 septembre 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH concernant la «Radicalisation des femmes».

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse coordonnée à la question parlementaire N°2380 du 14 septembre 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre



Ministre d'État

Réponse coordonnée à la question parlementaire 2380 du 14 septembre 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH concernant la radicalisation des femmes.

Question 1 :

Les honorables Députés renvoient au cas de l'Allemagne où il a pu être constaté que des jeunes filles s'intéressent à l'idéologie salafiste qui constitue la base idéologique pour le djihadisme. Au Luxembourg, ni le Parquet, ni les autorités policières ne constatent à l'heure actuelle une évolution comparable à celle en Allemagne, et notamment une radicalisation de jeunes femmes à un point tel qu'elles seraient prêtes à une action kamikaze.

Question 2 :

Des mesures plus générales ont été mises en place par le gouvernement pour prévenir les phénomènes de la radicalisation. Une sensibilisation et une formation d'enseignants notamment a été mise en route.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre, la police grand-ducale se charge d'informer et d'orienter les personnes en voie de radicalisation, ainsi que leurs familles et leurs proches au numéro de téléphone 2477-2477.

Prochainement, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région mettra en place un service d'écoute et d'accompagnement de personnes qui sont confrontés de quelque manière que ce soit à l'extrémisme et à une radicalisation violente.

Question 3:

En ce qui concerne le nombre de femmes et d'hommes partis en Syrie pour s'engager aux côtés de DAECH, nous pouvons fournir l'information qu'actuellement moins d'une dizaine de personnes ont quitté le Luxembourg vers la Syrie. Parmi ces personnes, il y a au moins une femme, mais dont l'engagement aux côtés de DAECH n'a pas pu être confirmé.

Nous voudrions renvoyer dans ce contexte à la réponse à la question parlementaire 734 du 21 novembre 2014 de Monsieur le Député Laurent Mosar.

Question 4 :

A l'heure actuelle, il n'y a pas de mise en examen en relation avec des dossiers de filières djihadistes ou de projets d'attentats.

Question 5 :

Le Luxembourg ne connaît pas de classification similaire à celle existant en Allemagne.